

INFORMATIONS

La nouvelle CARTE D'IDENTITE au format carte bancaire expérimentée dans l'Oise avant un déploiement généralisé en août

La nouvelle carte nationale d'identité est au format carte bancaire (comme le nouveau permis de conduire). Elle comporte une puce électronique, hautement sécurisée, contenant une photo du visage du titulaire et ses empreintes digitales. Elle est aussi équipée d'un cachet électronique visuel (CEV) permettant une lecture automatique. D'abord déployée dans le département de l'Oise, elle sera peu à peu étendue aux autres départements jusqu'au 2 août 2021. Cette nouvelle carte doit permettre de lutter contre la fraude et l'usurpation d'identité.

C'est un règlement européen du 20 juin 2019 qui impose la généralisation de cette carte à partir du 2 août 2021. Elle sera obligatoire, dans tous les États de l'Union qui ont déjà une carte nationale d'identité.

LA FIBRE à JEGUN: PERMANENCE le 21 avril 2021





ELECTIONS REGIONALES et DEPARTEMENTALES

En 2021, les élections Régionales ET départementales auront lieu les 13 et 20 juin. Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être faites jusqu'au vendredi 7 mai 2021.

UNE COLONNE DE VERRE à ARPENTIAN

Une colonne de verre a été récemment mise en place sur la plate-forme située sur la RD103 au lieu dit Arpentian, en direction de Pléhaut.

La fibre arrive à Jégun. Afin de répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans votre projet d'en bénéficier, Monsieur Fabrice BERGAMO tiendra une permanence le mercredi 21 avril 2021, au centre de services de Jégun où il vous recevra individuellement de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Inscriptions aux CHANTIERS LOISIRS 2021

Pour l'année 2021, le service Education, de l'enfance à la jeunesse (EJJ) de Grand Auch Cœur de Gascogne renouvelle l'opération «Chantiers Loisirs » qui se déroulera à Jégun du 19 au 23 juillet 2021.

Les « chantiers loisirs » s'adressent aux jeunes âgés entre 14 ans révolus et moins de 18 ans. Ils donneront droit à un « pack » (loisir, formation, camp, association) d'une valeur de 60 euros par semaine de travail réalisée.

Les jeunes doivent obligatoirement être domiciliés sur le territoire Gand Auch Cœur de Gascogne. Ils peuvent s'inscrire à une ou deux semaines de chantiers, consécutives ou non, durant les deux mois d'été.

Pour tout renseignement, contacter Julien AOGOSTINI au 06.31.92.42.79

AIDE ALIMENTAIRE DU **CCAS**

Sous réserve de conditions de revenus, vous pouvez bénéficier d'une aide alimentaire du CCAS.

Les dossiers de demande doivent être au préalable déposés en mairie.



Les travaux et les décibels RAPPEL

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers et susceptibles de causer une gêne à cause de l'intensité sonore des outils utilisés ne peuvent être effectués que : Les jours ouvrables, de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 Les samedis, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés, de 10h00 à 12h00

ETAT CIVIL

DECES:

GHIRARDO Rose veuve PONTONI, le 21/01/2021

DENIAU Véronique épouse DUBORD, le 16/02/2021

GALABERT Lucette, le 14/03/2021

PUGENS Jean-Louis, le 15/03/2021

NAISSANCES:

GHEERAERT Lilian, le 18/03/2021

CONSEIL MUNICIPAL Décisions des élus ce trimestre

Réunion ordinaire du jeudi 07 janvier 2021

L'an deux mille vingt, le jeudi 07 janvier, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le jeudi 31 décembre 2020, s'est réuni dans la salle d'exposition du Centre de Services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire.

Etaient présents: Mmes et MM.: LAPEYRE Guy, PETIT René, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Florianne, SOLANA-LASSALLE Maryline, BARRIEU Frédéric, LACOSTE Angélique, SERES Didier, CARRARO Marjorie, DROUART Sandrine, et MARSEILHAN Maurice.

Conseillers excusés, RIVIERE Pascale, pouvoir à Guy LAPEYRE, MARTIRENE Sylvain, pouvoir à Cédric ZANARDO

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme GUILLORY Laurence.

Vote: Contre: 0, Abstentions: 0, Pour: 15 voix

Mme GUILLORY est désignée.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 17 décembre 2020 :

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à apporter au compte rendu, en l'absence d'observations, il soumet ce compte rendu au vote.

Vote: Contre 0, Abstention 0, pour 15.

Ordre du jour :

Informations diverses:

M. Guy LAPEYRE fait part des remerciements des familles endeuillées : Mme Monique TOUZAN pour le décès de M. Jacques TOUZAN Mme Jeanne BAQUE et sa famille pour le décès de M. Louis BAQUE M. Noël LASSUS pour le décès de Mme Renée LASSUS

<u>Compte-rendu</u>:

M. Cédric ZANARDO fait le compte-rendu du SIAEP et fait état du rapport annuel 2019 de la qualité et des services de l'eau. Il rappelle que le pompage et la distribution de l'eau ont été transférés à Trigone. Le syndicat concerne 9 200 habitants et dénombre 5 289 abonnés. Jégun présente un essor de 688 abonnées à 692 au cours de l'année. Les analyses des eaux établissent une bonne qualité bactériologique.

Mme. GUILLORY indique que les marchés pour la restauration des couvertures de la collégiale ont été signés. Une réunion est prévue mardi 12 janvier avec l'architecte et l'entreprise afin de programmer et organiser l'ouverture du chantier dans les quelques jours à venir.

M. PETIT informe que les illuminations de Noël, nécessitant l'emploi d'une nacelle disponible la semaine prochaine, seront déposées.

M. LAPEYRE fait savoir que les travaux de l'appartement au-dessus de la supérette sont en cours concernant la mise en peinture et suivront rapidement les travaux de menuiserie et du parquet.

Délibérations:

Budget assainissement : création Budget Annexe Assainissement : (n°01/21)

M. le Maire rappelle que dans le cadre du transfert des compétences assainissement à la communauté des communes, il avait été envisagé de créer un budget annexe assainissement afin d'en faciliter le suivi comptable. Il précise que ce budget annexe assainissement ne sera pas assujetti à la TVA.

M. le Maire propose de valider la création du budget annexe assainissement.

Vote: contre 0, abstention 0, pour 15

Droit de préemption urbain : (n°02/21)

Monsieur le Maire indique que la maison 10 rue chaude située sur la parcelle AT348 est en vente et propose de ne pas user du droit de préemption urbain

Vote: contre 0, abstention 0, pour 15

Projet commerce et logements : Avant-projet définitif (n°03/21)

M. LAPEYRE présente l'Avant-projet définitif projeté sur écran. Après avoir donné les explications concernant les commerces et les logements, il le soumet au vote.

Vote: contre 0, abstention 0, pour 15

Projet commerce et logements : Plan de financement (n°03/21)

M. LAPEYRE présente distribue le document présentant le plan de financement détaillé. Il indique que le montant initial de 300 000 euros HT ne comprenait pas le désamiantage dont le chiffrage ne pouvait être établi sans l'étude correspondante. Désormais, il convient d'ajouter la somme de 17 500 euros HT pour l'opération de désamiantage et quelques chiffres ajustés par le bureau d'étude qui portent les travaux à la somme de 329 500 euros. Concernant les couvertures et les enduits, ceux-ci servant à la fois pour les commerces et pour les logements, ils ne seront pas éligibles pour des subventions. Il a été convenu que la commune porte les dépenses pour la totalité des enduits et que le Toit Familial de Gascogne porte celles liées aux couvertures des deux bâtiments, hors la couverture du multiservice relevant de la commune. Sur la base d'un calcul au tantième, la commune remboursera une partie des couvertures au Toit Familial de Gascogne et inversement pour les enduits.

La totalité des travaux se décline comme suit :

M. LAPEYRE indique que le montant total des travaux s'élève à 405 000,00 euros HT, soit 486 000,00 euros TTC.

M. LAPEYRE énumère les postes de recettes (demandes de subventions) à savoir des demandes auprès des Fonds Européens (leader), de l'Etat (Detr), de la Région Occitanie pour un total de 324 000,00 euros, soit 80% du montant HT de l'opération. En espérant obtenir les taux maximums d'aides financières, le reste à charge de la commune serait de 81 000,00 euros HT.

M. le Maire demande au conseil d'approuver l'avant-projet définitif pour la création des commerces

Vote: contre 0, abstention 0, pour 15

M. le Maire demande au conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel pour la création des commerces **Vote : contre 0, abstention 0, pour 15**

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de procéder aux demandes de subventions énumérées

Vote: contre 0, abstention 0, pour 15

Questions diverses:

M. le Maire souhaite apporter des informations concernant le centre de loisir qui devait fermer pour les vacances de Noël et suite à son intervention est finalement resté ouvert la première semaine des congés scolaires. Concernant la deuxième semaine, le centre de loisir de Jégun étant resté fermé, les enfants ont dû se rendre au centre de loisir d'Auch.

Mme SOLANA-LASSALLE Maryline souhaite que le Cabinet AIROLDI présente le projet détaillé à la prochaine réunion du conseil municipal.

M. le Maire présente le programme de la formation des élus dont chaque module se déroule sur une journée. Trois thèmes sont abordés :

- le rôle et le statut de l'élu local
- le budget et les finances locales
- réussir sa prise de parole en public

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 22h10.

Les articles que vous voulez faire paraître dans le prochain bulletin municipal doivent parvenir à la mairie ou par mail à l'adresse : <u>elcorazon@orange.fr</u>
Le 20 juin dernier délai

Réunion ordinaire du jeudi 25 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 février, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 19/02/2021, s'est réuni dans la salle d'exposition du Centre de Services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire,

Etaient présents: Mmes et MM.: LAPEYRE Guy, PETIT René, RIVIERE Pascale, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Florianne, SOLANA-LASSALLE Maryline, BARRIEU Frédéric, LACOSTE Angélique, SERES Didier, CARRARO Marjorie, MARTIRENE Sylvain, DROUART Sandrine et MARSEILHAN Maurice.

Conseillers excusés, aucun Conseillers absents: aucun

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme RIVIERE Pascale.

Vote: Contre: 0, Abstentions: 0, Pour: 15 voix

Mme RIVIERE est désignée.

M. le Maire accueille MM. AIROLDI et RAMBEAU, architectes en charge du dossier des commerces. A l'appui d'un diaporama, ils présentent le projet des commerces ; épicerie multi-services dans l'ancien bar PEFAU et boucherie dans l'ancienne trésorerie tel que le permis de construire a été déposé et répondent aux questions posées. A l'issue de cette présentation ils quittent l'assemblée.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 07/01/2021 :

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à apporter au compte rendu. M. Maurice MARSEILHAN indique qu'en début de compte rendu il faut remplacer année 2020 par année 2021. M. le Maire soumet ce compte rendu au vote.

Vote: Contre 0, Abstention 2 (Mme RIVIERE et M. MARTIRENE absents lors de ce conseil), pour 13.

Ordre du jour :

Remerciements:

M. LAPEYRE fait ensuite part des remerciements des familles PONTONI et MANENTE en réponse aux condoléances adressées pour le décès de Rose PONTONI.

Informations diverses:

M. le Maire indique que la décision entérinant la **fermeture de la 6**ième **classe de Jégun** a été reçue par la Mairie. M. le Maire avait adressé un courrier au DASEN pour demander un report de cette décision et en avait envoyé copie aux deux sénateurs, aux deux députés, au Président du Conseil Départemental, aux élus régionaux, à l'association des Maires Ruraux du Gers, à l'Association des Maires de France du Gers (AMF 32) et aux parents d'élèves. Malgré la mobilisation de tous, et en soulignant l'engagement des délégués au Conseil d'école et de l'association des parents d'élèves la fermeture n'a pas pu être évitée. M. le Maire et Mme Marjorie CARRARO ont été reçus par le DASEN qui a expliqué que cette fermeture était justifiée par la baisse des effectifs mais que si la situation venait à s'inverser dans les prochaines années, la décision serait revue. M. Le Maire a indiqué que 10 logements nouveaux vont être sur le marché jégunoise d'ici la fin de l'année 2021 et que la commune entend créer un lotissement communal en 2022. Une pétition a été organisée par les parents d'élèves, qui a recueilli plus de 500 signatures. Globalement, les postes des classes fermées au niveau gersois ne sont pas supprimés mais redéployés vers des postes de remplacement.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait une demande le 28/01/2021 pour ouvrir un **centre de vaccination COVID à Jégun**. La réponse reçue indique que pour le moment aucune ouverture de nouveau centre de vaccination n'est envisagée.

M. le Maire indique que le docteur AMMAJJARKOU doit commencer les premières vaccinations de patients 50-64 ans avec facteurs de comorbidité le lendemain.

Un permis de construire pour un **projet photovoltaïque de plus de 6 hectares** va être déposé sur le site de la carrière d'en Vives, sur la partie de carrière en fin d'exploitation. Ce projet permettra de générer l'électricité pour une consommation de 2 600 personnes. Cela permettra de générer une taxe d'aménagement de 7.000 € pour la commune (une fois) et une taxe foncière d'environ 2 250 € par an.

Le Syndicat Départemental d'électrification a informé la Mairie que la **borne de rechargement pour les véhicules électriques** a été utilisée 164 heures en 2020 et qu'elle répond parfaitement aux besoins des usagers et n'est pas en surcapacité.

M. Cedric ZANARDO informe le conseil qu'un **défibrillateur** doit être installé dans les prochains jours à la **salle des fêtes**. L'acquisition a été réalisée par le biais du groupement d'achat de la communauté d'agglomération au prix de 1 748,40 € TTC. Cet équipement sera fixé à l'extérieur de la salle sous l'auvent.

M. le Maire rappelle à tous que les **élections départementales et régionales** se dérouleront les dimanches **13 et 20 juin**. Il faudra tenir un bureau de vote pour chaque élection ce qui nécessitera une présence doublée par rapport à un scrutin habituel.

Comptes rendus de réunions :

Mme Laurence GUILLORY fait le point sur la **commission de fleurissement** qui s'est tenue ce mardi. Un examen des différents points verts du village et des possibilités d'évolution a été fait.

Mme Marjorie CARRARO présente les éléments principaux du **Conseil d'Ecole du 09/02/2021**. Ce conseil devait se prononcer sur le maintien de la semaine de 4 jours et demi. Par 9 voix sur 14, le conseil d'école s'est prononcé sur la poursuite des 4 jours et demi. Cette décision a été transmise au Directeur académique pour validation. Pour la rentrée 2021-2022, 103 élèves sont attendus. Les projets de sorties sont difficiles en raison de la COVID, mais des activités ont pu être mises en place ; maquettes et CD gravure et projet d'animation Kapla constructions géantes en planchettes de bois. Le bilan financier de la coopérative scolaire était de 4 959.49 € au 31/01/2021.

M. Philippe BIAUTE présente les grandes lignes du **débat d'orientation budgétaire** qui s'est tenu il y a 15 jours à **la communauté d'agglomération Grand Auch Coeur de Gascogne**.

Travaux:

M. René PETIT fait le point sur les travaux: après les dernières pluies une partie du goudron du Chemin de Saint Michel s'est soulevé il a fallu faire appel à une pelle mécanique pour gratter le "dôme" de goudron et remettre du calcaire. De même, chemin de criquet, un apport de calcaire a du être fait en urgence car un riverain ne pouvait plus accéder chez lui. L'appartement au dessus de Casino a été rénové et le vélux est changé. Un appartement de la résidence de l'acacia vient d'être rénové. Au niveau de la plateforme poubelles d'Arpentian, une colonne à verre va être installée par le SICTOM.

Délibérations:

Création d'une commission des marchés : (n°04/2021)

M. le Maire propose la création d'une commission des marchés pour s'occuper du marché hebdomadaire et du marché saisonnier. Il propose de fixer le nombre de membres à 6 et propose que Mme Florianne CLAVERIE en soit responsable. Il demande quels sont les conseillers qui souhaiteraient participer à cette commission. Mmes et MM Maurice MARSEILHAN, Angélique LACOSTE, Philippe BIAUTE, Cédric ZANARDO, M Guy LAPEYRE étant membre de droit. Le nom des membres de cette commission est mis au vote et tous les candidats dont élus.

Vote: Contre: 0, Abstentions: 0, Pour; 15

Désaffectation d'un espace public : (05/2021)

La parcelle devant l'ancien café PEFAU a été cadastrée sous le N°AT 477 pour 102 m², Cette parcelle n'est plus affectée à un service public depuis plus de 60 ans, aussi dans le cadre de l'aménagement des nouveaux commerces, M. le Maire propose au Conseil de déclasser cette parcelle de l'espace public pour la faire entrer dans le domaine privé de la commune. Il demande de constater cette désaffectation de la parcelle AT 477 et de l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Vote: Contre: 0, Abstentions: 0, Pour; 15

Exonération de Taxe Foncière pour les jeunes agriculteurs : (n°06/2021)

M. Le Maire demande à Mme Pascale RIVIERE de présenter le dossier. Mme RIVIERE indique que la Mairie a reçu fin janvier la demande d'un jeune agriculteur récemment installé en vue d'obtenir une exonération de taxe foncière. La commune avait pris une mesure de ce type en 2001 mais la durée d'application d'une telle délibération est de 5 ans et n'a pas été renouvelée ensuite. Mme Pascale RIVIERE explique que s'agissant d'une décision de la commune, la perte de ressource fiscale consécutive reste à la charge de la collectivité. Cette exonération est au maximum de 50% du montant de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs et pour une durée de 1 à 5 ans. Elle précise que compte tenu des délais nécessaires à la prise en compte de cette décision, elle n'est pas sûre que l'agriculteur qui a fait cette demande pourra en profiter pleinement.

Après discussion, M. le Maire propose de mettre aux voix une exonération de 50% sur 2 années.

Vote: Contre: 0, Abstentions: 0, Pour; 15

Droit de préemption urbain : (n° 07/2021 à 10/2021)

M. le Maire rappelle que la commune a instauré un droit de préemption urbain sur les secteurs urbanisés UA, UAa, UE et les zones d'urbanisation futures 1AU du PLU. Il informe le conseil qu'il a reçu plusieurs déclarations d'aliéner pour lesquelles il demande au conseil de décider de l'usage ou non de ce droit de préemption :

Parcelles AT 321 au 6 Rue Traversière et AT 374 au 29 Rue des Pénitents

Après précision sur les biens concernés, M. le Maire propose de ne pas faire usage du droit de préemption.

Vote: Contre: 0, Abstentions: 0, Pour; 15

Parcelle AT 236 sise 50 Grande Rue

Après précision sur les biens concernés, M. le Maire propose de ne pas faire usage du droit de préemption.

Vote: Contre: 0, Abstentions: 0, Pour; 15

Parcelle AT 195 au 21 Allées Gambetta

Après précision sur les biens concernés, M. le Maire propose de ne pas faire usage du droit de préemption.

Vote: Contre: 0, Abstentions: 0, Pour; 15

Parcelles AT 247 sise 32 Grande Rue et AT 39 sise 13 Porte de Vic

Après précision sur les biens concernés, M. le Maire propose de ne pas faire usage du droit de préemption.

Vote: Contre: 0, Abstentions: 0, Pour; 15

Modification du tableau des emplois : (n°11/2021)

A la demande de M. le Maire, Mme Pascale RIVIERE présente ce point. Elle explique qu'il semble souhaitable de créer un poste d'agent de maîtrise pour encadrer le travail des agents communaux dans le secteur voirie, cimetière et bâtiments. Ce poste à temps plein serait ouvert dès que possible compte tenu de la procédure de recrutement. Après des échanges, sur le profil recherché pour cet emploi, M. le Maire propose de modifier le tableau des emplois de la commune par l'ouverture d'un poste d'agent de maîtrise à temps plein et d'ouvrir les crédits nécessaires à l'occasion du budget.

Vote: Contre: 0, Abstentions: 0, Pour; 15

Questions diverses:

Mme Pascale RIVIERE indique que le cube de béton supportant le panneau de financement du Conseil régional perd son bardage bois et qu'il faudrait enlever/refixer les planches qui sont tombées. Une barrière métallique est restée entre les jardinières de la pharmacie qu'il faudrait enlever si elle ne sert plus.

M. Frédéric BARRIEU demande si les travaux du pluvial de Vassevin vont bientôt démarrer.

M. René PETIT indique que le maître d'œuvre n'arrive pas à contacter l'entreprise TPG pour le démarrage mais que la situation devrait évoluer rapidement maintenant que la situation climatique est plus propice.

M. Frédéric BARRIEU s'inquiète aussi du retard pris par les travaux de l'église. Il lui est répondu que le démarrage des travaux est prévu début mars.

M. Sylvain MARTIRENE dit qu'il a discuté avec une Jégunoise qui souhaiterait que le terrain de basket du Bastion soit balayé avant chaque période de vacances scolaires et qu'un banc supplémentaire soit installé. Il indique aussi que Rue Sainte Marie une tranchée a été faite pour traverser la route et le trottoir et que sur le trottoir neuf en béton a été rebouché avec du goudron. M. le Maire dit que l'autorisation a été accordée pour la tranchée mais qu'il ira voir pour le trottoir.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 23h50.

Réunion ordinaire du jeudi 18 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 12/03/2021, s'est réuni dans la salle d'exposition du Centre de Services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire,

Etaient présents: Mmes et MM.: LAPEYRE Guy, PETIT René, RIVIERE Pascale, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Florianne, BARRIEU Frédéric, SERES Didier, CARRARO Marjorie, MARTIRENE Sylvain et MARSEILHAN Maurice.

Conseillers excusés: Mme SOLANA-LASSALLE Maryline, pouvoir à Mme RIVIERE Pascale, Mme LACOSTE

Angélique, pouvoir à M. René PETIT, Mme DROUART Sandrine, pouvoir à M. Sylvain MARTIRENE

Conseillers absents: aucun

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme RIVIERE Pascale.

Vote: Contre: 0, Abstentions: 0, Pour: 15 voix

Mme RIVIERE est désignée.

M. le Maire propose au Conseil de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour : une pour ouvrir par anticipation du budget pour rembourser une caution à un locataire partant et une autre pour procéder à l'achat du terrain Salcinès. Il précise que si un seul conseiller s'y oppose, ces délibérations seront reportées au prochain conseil. Personne ne s'y opposant, ces deux délibérations sont rajoutées à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 25/02/2021 :

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à apporter au compte rendu, en l'absence d'observations, il soumet ce compte rendu au vote.

Vote: Contre 0, Abstention 0, pour 15.

Ordre du jour:

Remerciements:

M. LAPEYRE fait ensuite part des remerciements des familles endeuillées :

- familles CHANRIGAUD et SAINT-PE pour le décès de Jean-Marc CHANRIGAUD

Informations diverses:

M. le Maire indique qu'une journée sur le thème de la fibre se tiendra à Jégun le 21/04/2021 réunion d'information. Les personnes intéressées seront reçues, de préférence sur rendez-vous de 9h à 12h et de 14h à 16h.

M. le Maire indique qu'il faudrait mettre à jour le prix demandé aux Mairies ne disposant pas d'école pour les enfants scolarisés à Jégun. Ce prix est inchangé depuis de nombreuses années à 500 €. Les calculs n'intégrant que le coût des charges de fonctionnement font apparaître que le coût d'un enfant en classe maternelle est de l'ordre de 1 540 € et de 530 € en primaire. Le conseil devra se prononcer ultérieurement sur les tarifs à mettre en place et voir particulièrement si la facturation sera lissée sur un prix moyen de l'ordre de 937 € ou si le prix sera appliqué en fonction du niveau. M. Lapeyre indique que plusieurs Maires du secteur sont dans la même réflexion, il précise également qu'une réunion est prévue avec les cinq maires ne possédant pas d'école, et dont les enfants viennent à l'école de JEGUN.

M. le Maire informe le Conseil que l'ancienne maison de Louis Boué va être mise en vente prochainement. Il a pensé que la Mairie pourrait se porter acquéreur d'une bande de 8 à 10 mètres de large sur toute la longueur du jardin afin de créer dans l'avenir un accès afin de désenclaver plusieurs jardins situés à l'arrière.

M. le Maire explique que l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne s'est étonnée que la Mairie de Jégun n'ait qu'un seul tarif de raccordement au tout à l'égoût de 1 500 €. La plupart des communes ont deux tarifs ; 1 500 € pour un raccordement quand il s'agit d'une rénovation et 4.000 € pour une construction neuve. Pour une maison neuve la somme de 4 000 €, même si elle correspond à la moitié du coût d'un assainissement individuel semble pénalisante pour les propriétaires, il a été proposé de partir sur un tarif « maison neuve » à 3.000 €.

Comptes rendus de réunions :

Mme Laurence GUILORY fait le compte rendu de la **réunion du SICTOM** qui s'est tenue le 12/02/2021.

Cette réunion a été l'occasion de voter le compte administratif qui fait ressortir un résultat de l'année en fonctionnement de -8013 € auquel il faut ajouter un report à nouveau de 575 702 €, soit un résultat de clôture de 567 689 €. En investissement, le résultat de l'année s'élève à +47904 € auquel il convient d'ajouter un report de 60 892 €, soit un résultat de côture de 108796 €.

Le budget 2021 s'équilibre à 2 163 310 € en fonctionnement et 689 503 € en investissement.

L'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) 25 €/tonne de déchets enfouis ou incinérés en 2020, 37 € en 2021, 45 € en 2022 et 65 € en 2025 est très préoccupante pour l'équilibre du service. des mesures seront mises en place pour inciter au tri mais pour faire face à cette dépense il y aura dès cette année une augmentation de la part demandée par habitant qui va passer 92,78 €.

Le SICTOM ne participera plus aux travaux de plateformes sauf quand la sécurité de son personnel sera en jeu. Un achat de benne de collecte est prévu en 2021.

Délibérations:

Ouverture de crédits avant le vote du budget :

M. le Maire expose qu'un locataire venant de partir il convient de lui rembourser sa caution, ce qui ne peut être fait en l'absence de crédits budgétaires. Conformément à l'article L1612-1 du CGCT une commune qui n'a pas voté son budget avant le 01/01 de l'année peut décider d'ouvrir des crédits dans la limite du quart des dépenses inscrites l'année précédente avant le vote du budget. Il propose ainsi d'ouvrir sur l'article 165 remboursement de caution des crédits à hauteur de 1.000 €.

Vote: absentions: 0, Contre: 0, Pour: 15

Subvention dans le cadre de l'OPAH:

Une première demande de subvention vient d'être déposée au titre des travaux lourds sur habitat dégradé ou réhabilitation par Mme ESTEVES Isabelle Boulevard du midi. Le total des travaux est de 26 212,84 € TTC, ce qui lui ouvre droit à une subvention de 1 000 € de la part de la Mairie de Jégun.

M. le Maire propose au Conseil de donner un avis favorable à l'attribution de cette subvention d'équipement (compte 20421)

Vote: absentions: 0, Contre: 0, Pour: 15

Achat des parcelles AT 81 et AT 82 au lieu-dit Matalon :

M. le Maire rappelle que l'achat du terrain Salcinès a été évoqué de nombreuses fois en Conseil municipal. Les deux parcelles sont d'une superficie totale de 1728 m² et les propriétaires sont d'accord pour vendre au prix de 27.000 €. M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à cette transaction.

Vote: absentions: 0, Contre: 0, Pour: 15

Vote des comptes 2020 :

M. le Maire confie la présidence de séance à Mme Pascale RIVIERE pour présenter les comptes administratifs. Mme Pascale RIVIERE commente dans un premier temps un diaporama faisant apparaître sous forme de tableaux les résultats de l'exercice 2020 comparés à 2019.

Elle fait ensuite une présentation globale des principales tendances de 2020. Un bilan positif de 787 651.88 \in se répartissant en + 829 726.41 \in en fonctionnement et – 42 074,53 \in en investissement. Après intégration des restes à réaliser, il restera à la commune un report sur 2021 de 642 982.02 \in (449 786 \in en 2019) en fonctionnement. En section de fonctionnement ces bons résultats sont le produit d'une sérieuse réduction des charges – 5.01 % et d'une stabilité des recettes -0.07%. L'effet de la crise sanitaire se fait ressentir à la fois sur la baisse des achats alimentaires et aussi sur la baisse des recettes en raison de la période de fermeture de l'école. Des achats de fournitures liés à la COVID sont de l'ordre de 10.000 \in (masques, gels, produits de nettoyage). La disparition de la location des Algéco en 2020 a eu un effet de réduction des dépenses de 38.000 \in . Le poste fêtes et cérémonies a enregistré une diminution de 5.000 \in . En dépenses exceptionnelles, 33.000 \in correspondent au transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement vers la Communauté d'agglomération. Côté recette de fonctionnement, les recettes sont stables au niveau des loyers 148.000 \in soit quasiment la totalité du remboursement en capital des emprunts de l'année. La commune a perdu la totalité de la Dotation de solidarité Rurale soit 13 500 \in .

En investissement, les dépenses ont marqué une pause -55% par rapport à 2019 qui avait vu la fin des opérations de réfection de l'école : 145.000€ de dépenses et 155.000 € de remboursement de capital des emprunts. Dans le même temps, les recettes d'investissement se sont contractées de 47%.

Mme RIVIERE indique que le compte administratif de la commune est en tout point concordant avec le compte de gestion établi par le Trésorier de Vic.

	Résultats N-1	Dépenses	Recettes	Résultats cumulés	Restes à réaliser	totaux
Fonctionneme nt	449 786.00	905 839.31	1 222 672,1 6	829 726,41	-	829 726,41
IInvestissement	- 287 322.02	396 738,41	563 179.07	- 42 074.53	- 144 669.86	- 186 744,39
TOTAL	+162 463,98	1 302 577.7 2	1 787 851,2 3	787 651.88	-144 669.86	642 982.02

Mme RIVIERE demande d'abord au conseil de se prononcer sur le **compte de gestion**,

Vote: Contre: 0, Abstentions: 0 Pour: 15

Le compte est adopté.

Mme RIVIERE demande ensuite au conseil de se prononcer sur le compte administratif

Vote: Contre: 0, Abstentions: 0, Pour: 14

Le compte est adopté.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ces résultats.

Mme RIVIERE propose au conseil municipal:

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 pour 186 744.39 € en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour ouvrir les besoins de financement apparaissant à la clôture de l'exercice 2020 après intégration des restes à réaliser.
- de reprendre l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 disponible après cette affectation soit 642 982.02 € au compte 002 et de reprendre le déficit d'investissement au compte 001 pour son montant de 42 074,53 €.

Mme Pascale RIVIERE demande au conseil de se prononcer sur l'affectation du résultat du budget communal.

Vote: Contre: 0, Abstentions: 0, Pour: 15

La délibération est adoptée.

Mme RIVIERE présente ensuite le **compte administratif du budget restaurant de la Halle** qui présente les mêmes résultats que le compte de gestion de la trésorerie.

Les résultats du **budget du restaurant de la Halle** font ressortir un excédent de fonctionnement cumulé de 15 064,35 € et un déficit d'investissement de 11 603.97 €, soit un résultat d'ensemble de + 3 460.38 €.

	Résultats N-1	Dépenses	Recettes	Résultats cumulés
Fonctionnemen t	0,00	3 634,57	18 698,92	15 064.35
IInvestissement	- 11 305,09	2 756,61	2 457.73	- 11 603.97
TOTAL	-11 305,09	7 031,46	13 792,97	3 460,38

Mme RIVIERE demande d'abord au conseil de se prononcer sur le **compte de gestion**,

Vote: Contre: 0, Abstentions: 0 Pour: 15

Le compte est adopté.

Mme RIVIERE demande ensuite au conseil de se prononcer sur le compte administratif

Vote: Contre: 0, Abstentions: 0, Pour: 14

Le compte est adopté.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ces résultats.

Mme RIVIERE propose au conseil municipal:

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 pour 11 603,97 € en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour ouvrir les besoins de financement apparaissant à la clôture de l'exercice 2020 après intégration des restes à réaliser.
- de reprendre l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 disponible après cette affectation soit 3 460,38 € au compte 002 et de reprendre le déficit d'investissement au compte 001 pour son montant de 11 603,97 €.

Mme Pascale RIVIERE demande au conseil de se prononcer sur l'affectation du résultat du budget communal.

Vote: Contre: 0, Abstentions: 0, Pour: 15

La délibération est adoptée.

M. le Maire reprend la présidence de séance.

Attribution de nom à des rues :

M. le Maire indique que deux rues du village où pour le moment personne n'habite n'ont pas de nom. Il s'agit de la rue qui longe la salle des fêtes et du chemin qui va de la Rue de l'acacia vers le parking derrière la résidence.

Après discussion, il est proposé Rue de Matalon pour la Rue partant de la rue de l'acacia. Pour la rue longeant la salle des fêtes, le choix est difficile et M. le Maire propose que chacun y réfléchisse pour le prochain Conseil.

Il met au voix l'attribution du nom de rue de Matalon.

Vote: Contre: 0, Abstentions: 0, Pour: 15

Refus de transfert de la compétence PLU à l'Agglomération

M. le Maire explique que sauf décision contraire de la commune et sous réserve d'obtenir une minorité de blocage au sein du Conseil Communautaire, la commune peut refuser le transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme (PLU) vers l'agglomération. La gestion au niveau communautaire de cette compétence semble prématurée d'autant que la commune est déjà dotée d'un PLU et a des projets pour les prochaines années qu'elle voudrait bien continuer à gérer. M. le Maire propose de voter contre le transfert de la compétence PLU.

M. Philippe BIAUTE indique que Bénédicte MELLO organisera une réunion à Jégun le 16 avril pour présenter les enjeux du PLUI ainsi que le plan climat.

Vote: Contre: 0, Abstentions: 0, Pour: 15

Questions diverses:

M. le Maire indique que la commission des travaux aura lieu le 25/03, la commission des finances le 01/04 et le prochain conseil le 15/04.

Il indique que le Chef du Centre de Secours de Jégun invite tous les conseillers municipaux à assister à leur prochaine manœuvre le 27/03.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 23h26.

La fête des 100 jours

A l'école de Jegun nous fêtons le 100ème jour de l'année scolaire.

Les CP/CE1 ont réalisé 100 poissons en origami qui maintenant décorent l'une de leur baie vitrée. Les CM1 ont fait 100 fleurs qu'ils ont fixées sur des branches mortes et suspendues dans leur classe. Ils ont aussi écrit sur ce qui allait se passer dans 100 jours, et dans 100 ans.

Les CM1 et les CM2 ont relevé des défis sportifs : 100 passes avec un ballon, 100 relais en courant...





Les CP/CE 1 avaient planté cet automne des bulbes (jacinthes, crocus, narcisses, tulipes) dans les jardinières. Ceux-ci sont tous fleuris et égayent les abords de l'école.





Inscriptions pour la rentrée 2021 :

Suite aux décisions de carte scolaire dans le département du Gers, l'école primaire de Jegun va passer de 6 classes à 5 classes pour la prochaine rentrée. Malgré tout, tous les enfants de la TPS au CM2 seront accueillis sur l'école. De manière à faciliter la nouvelle organisation merci de contacter rapidement la directrice si votre enfant doit arriver pour l'année 2021/2022.

La directrice est déchargée tous les mardis pour les tâches administratives donc facilement disponible ces jours-là. Vous pouvez aussi la joindre au 05.62.64.51.06 ou la rencontrer sur RDV les autres jours.

- Les inscriptions pour une première rentrée en maternelle se font:
- en inscrivant l'enfant à la mairie de votre domicile (avec le livret de famille)
- puis en venant l'inscrire à l'école (avec le carnet de santé).

Cette année les élèves nés en 2018 rentrent en Petite Section, les élèves nés en 2019 sont acceptés en Toute Petite Section après une entrevue avec la directrice et l'enseignante de la classe en présence de l'enfant soit à la rentrée de septembre soit à la rentrée des vacances d'hiver.

- Les inscriptions pour une autre classe se font:
- en inscrivant l'enfant à la mairie (avec le livret de famille et le certificat de radiation)
- puis en venant l'inscrire à **l'école** (le carnet de santé et le certificat de radiation)

La rentrée aura lieu le jeudi 2 septembre 2021 à 9h00.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Notre club « le Bastion jégunois » est affilié à la Fédération « Générations Mouvement ». Générations est écrit au pluriel donc il n'y a pas d'âge pour adhérer à ses clubs.

Notre fédération est membre entre-autres de la Confédération française des retraités (CFR) et participe aux travaux de la plateforme européenne Age ; ces deux instances défendent les retraités et les personnes âgées sur des sujets plus spécifiques. A tous les échelons, les représentants de Générations Mouvement s'investissent pour porter la voix de leurs concitoyens au plus près des territoires et de leurs préoccupations.

Pour notre club, encore une période de restriction puisque la porte de la salle doit rester fermée. Seuls les marcheurs ont gardé l'habitude de se retrouver le lundi. Nos après-midi vont revenir, progressivement nous serons vaccinés et par conséquence protégés et moins contaminants.

Nous préparons tout-de-même le futur et prévoyons des séances de conseils sur la nutrition. Les ateliers seront réalisés par petits groupes de 6 à 10 personnes. Ils seront gratuits !! Vous serez informés dès la possibilité de sa mise en place.

Comme tous les deux mois le pédicure sera présent au club **le jeudi 15 avril**. Pour étaler les visites prévoyez de prendre RDV au 05.62 64 52 25 (Nicole). **Ces séances sont ouvertes à tous, adhérents et non adhérents.**

Nous souhaitons tous nous retrouver au plus vite, nous en avons tous besoin. A très bientôt.

Les Sapeurs-Pompiers Jegunois tenaient à remercier sincèrement les habitants des communes qu'ils défendent (JEGUN-ANTRAS-LAVARDENS-MERENS-SAINT LARY-CASTILLON MASSAS) pour l'accueil qui leur a été réservé. En effet, après de longues, très longues discussions, ils ont pris la décision d'effectuer la tournée des calendriers. Bien sûr en respectant les gestes barrières, mais cela tenait à cœur aux pompiers de venir à la rencontre de la population et de pouvoir échanger un peu avec eux sur la situation que nous vivons



actuellement ou sur d'autres sujets. Merci aussi aux personnes absentes à leur domicile lors de notre passage mais qui ont tenu à effectuer un don ou envoyer un petit mot. Nous tenions également à témoigner de notre gratitude les maires des communes de notre secteur pour avoir accepté de réceptionner les dons/mots que les habitants voulaient nous transmettre. Merci à eux !

Il y a du mouvement au sein de la caserne Jegunoise.

Après un changement de chef de centre, c'est au bureau de l'amicale qu'il y a du nouveau. Le Caporal chef TOQUE Vincent laisse sa place de Président d'amicale à l'Adjudant chef NADAU Jean-Marie. Vincent prend la place de Vice Président accompagné du Capitaine PONTONI Jean-Pierre.

Le nouveau bureau se compose ainsi:

Président: Adjudant-chef NADAU Jean-Marie

Vice Présidents : CAPITAINE Jean-Pierre PONTONI et Caporal-Chef TOQUE Vincent

Secrétaire : Caporal-Chef PONTONI Sophie Vice Secrétaire : 1ère Classe ULIAN Margaux Trésorier : Adjudant-Chef DESPAX Florian

Vice Trésorier : Infirmier Principal COQUET Fabrice

Pour cette année, nous vous tiendrons informés des manifestations que l'on pourra organiser, suivant l'évolution de la situation sanitaire que nous traversons maintenant depuis plus d'un an

Dans l'impatience de pouvoir se retrouver autour d'un bon repas, Prenez soin de vous !!!

Des nouvelles de la chasse :

Confinés, déconfinés, chasse interdite, battues autorisées, quelle saison avec la COVID!!!

Mais nos chasseurs se sont adaptés.

Si le petit gibier n'a pas été perturbé grâce au confinement, on observe la présence de couvées de faisans et perdreaux plus nombreuses que les années précédentes, il n'en a pas été de même pour les sangliers. En effet, cette année a été exceptionnelle quant aux prélèvements effectués.

De 20 à 25 sangliers prélevés chaque année sur notre société de Jegun, plus de 40 l'ont été sur la saison 2020-2021. Chasseurs et agriculteurs savaient que la population des suidés avait explosée mais pas à ce point. Quant au chevreuil, sa population semble marquer une stabilisation.

Quelques jeunes semblent avoir souffert de strongles pulmonaires ou digestifs et grâce aux chasseurs détenteurs de « l'agrément venaison *», ainsi qu'à la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers et au Laboratoire Départemental, il s'est avéré qu'il ne s'agissait que de cas isolés.

Le banquet n'ayant pu avoir lieu (toujours la faute à « COVID »), nos cuisiniers et autres marmitons se sont tournés vers l'élaboration de pâtés, toujours aussi appréciés.

A effectif réduit, avec le respect de la distanciation, des gestes barrières et des précautions sanitaires ils ont poursuivi les « tournées de pâté » de semaine en semaine.

Comme les autres associations, nos chasseurs espèrent une fin de crise pour leur permettre de rassembler jégunoises et jégunois (mais pas que) autour d'une bonne table afin de partager un bon moment de convivialité. * agrément venaison : un arrêté ministériel de 2009 rend obligatoire l'examen initial du gibier et la recherche de larves de trichine. Des chasseurs volontaires sont formés à réaliser cet examen afin de distinguer « le normal du douteux ». En cas de doute, des prélèvements sont effectués, (systématiques pour le sanglier) et transmis au Laboratoire Départemental via la FDC 32.

Cette formation est obligatoire pour ceux qui commercialisent leur gibier sur le marché local, soit à des négociants ou des ateliers de traitement, soit qui cèdent le gibier pour un repas (chasse ou associatif). Cet agrément permet également de donner une « culture hygiénique et sanitaire » et de bons réflexes aux chasseurs. Plusieurs chasseurs jégunois sont titulaires de cet agrément.

A travers ce petit mot, le bureau du comité de jumelage espère vous trouver en bonne santé et que les mesures contraignantes pour tout le monde restent supportables.

Privés comme toutes les associations de nos manifestations, nous n'avons pas pu réaliser notre traditionnelle choucroute au mois de Février.

Concernant notre séjour en Alsace au mois de mai , il a été décidé d'annuler cette rencontre. En accord avec la mairie de bennwihr, la mairie de Jegun et les responsables respectifs de jumelage de nos deux communes nous pensons avoir pris la bonne décision au vue de la pandémie qui sévit encore.



Rencontre amicale hors jumelage

Nous comprenons votre désarrois, cela fait malheureusement maintenant 3 ans que nous n'avons pu rencontrer nos amis Bennwihriens, on croise les doigts et nous espérons vivement qu'en 2022 tout reviendra à la normale et que nous puissions faire un super jumelage plein de retrouvailles et de joie.

Certains d'entre vous, à titre personnel se rendront à Bennwihr au mois de mai, c'est très bien, cela donnera un petit air de jumelage.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne santé, prenez soin de vous, protégez vous et soyez prudent

La petite pierre vous présente







LE GRAND CHANTIER / FINALISATION DU LIEU!

En 1998, la Petite Pierre s'installe sur le lieu dit de Lapeyrette, entre champs de tournesols, de colza et de blés. Elle s'attaque à la rénovation de ses bâtiments: chapelle, métairie, grange, atelier. Chantiers participatifs, de formations, d'éco construction, d'insertion et internationaux jalonneront cette histoire qui se bâtit. Habitants, bénévoles, jeunes, artisans, anciens et nouveaux apporteront leur savoir faire et leurs envies.

En naîtront des espaces pour les artistes du spectacle dont une chapelle-salle de spectacle, une salle de répétition, une grange semi-ouverte, un gîte pour les accueil en résidence et une partie de la maison pour les bureaux des associations Petite Pierre et Kiroul.

En 2020, avec le soutien des Collectivités qui s'engagent à ses côtés, la Petite Pierre s'attaque à sa quatrième campagne de travaux! Rénovation énergétique, revégétalisation de ses extérieurs, restauration de sa grange sont nos ambitions.

La date de la pose officielle de la première pierre sera décidée dans les prochaines semaines, en lien avec la Préfecture du Gers.

PLUS QUE JAMAIS LA PETITE PIERRE, EN CETTE PERIODE INCERTAINE, PEAUFINE SES PROJETS AVEC LA HATE DE VOUS RETROUVER



Appel à participation : l'organisation du festival Les P'tits moussent démarre dès le 24 mars

Les travaux démarreront en octobre 21!

Rencontres des habitants avec le grand chantier

Les habitants de Jégun, Castéra, Lavardens et les voisins autour de la Petite Pierre seront invité à suivre les différentes étapes du chantier en présence d'artisans et propositions artistiques.

ENFANTS/PARENTS STAGE DE CHANT DU MONDE JEUDI 22 avril à la Petite Pierre

Chanter le monde, quoi de mieux pour aller à la rencontre des différentes cultures et langues présente sur le territoire ? Car oui, le Gers est encore aujourd'hui une terre d'accueil. Rejoignez-nous durant 4h et sous la direction de Babeth Gros, chanteuse et Cheffe de Coeur, partagez des chants du monde, livrez-nous votre technique et vos envies

Ce stage s'inscrit dans le projet **Chanter le monde** en lien avec des enfants primo-arrivants scolarisés à Auch.

Nbr de places limité. Renseignements et inscriptions katypetitepierre@free.fr 06 51 87 07 63 Participation : 5€ / enfant – 10€ / adulte A partir de 8 ans

Ce stage sera mené dans la plus stricte conformité des mesures sanitaires en vigueur.

« On en rêvait, on le fait ! »

Durant trois ans, une bande d'enfants rejoint l'équipe des bénévoles du festival N'Amasse pas mousse à Castéra-Verduzan. Bar à mômes, machines à pop com, accueil du public, ils sont partout. Et ça mousse! Le festival devient un terrain de jeu trop restreint pour eux!

Il est donc temps qu'ils aient aussi leur festival, pensé, organisé par eux

Un beau programme d'organisation, de rires et de partage pour créer le grand final fin juin: le festival les p'tits moussent à la Petite Pierre, 1ère édition!

Les enfants sont conviés à la Petite Pierre dès le 24 mars avec leurs parents, grands-parents ou accompagnants et toute autre personne qui veut mettre la main à la pâte (retraité.es, adhérents d'associations, personnes isolées...)

Les mercredi P'tits Moussent qui existent depuis un an, sont aussi des moments à vivre en famille : rencontres d'artistes, ateliers, jeux, goûters ou pique-nique partagés

Plusieurs activités, indispensables dans la réalisation d'un festival, sont déjà prévues : autour de la communication, la création d'une affiche et d'un teaser vidéo, émission radio, communiqué et conférence de presse, fabrication de la décoration et de la signalétique...

Quand : un mercredi sur deux de 14hà 17h ; Il n'est pas obligatoire de s'engager sur toutes les rencontres, ni sur toute la demi-joumée Co-voiturage possible au départ d'Auch /Jégun / Castéra.

Renseignements et inscriptions katypetitepierre@free.fr 06 51 87 07 63 Gratuit - adhésion « famille » - A partir de 6 ans Programme en ligne : petitepierre.net

VOUS VOULEZ RECEVOIR NOS INFOS ? ETRE BENEVOLE ? ENVOYEZ-NOUS UN MAIL A : petitepierre@free.fr





















